



Juillet-Août 2011

🔗 POLITIQUE DES PÔLES

- *Évaluation politique des pôles* > En route vers la réparation de la 3^e phase de la politique des pôles
- *Appel à projets R&D FUI* > 12^e appel à projets de R&D du FUI : 79 nouveaux projets aidés
- *Trésorerie des pôles* > Un nouveau dispositif pour conforter la sécurité financière des pôles de compétitivité
- *Financement privé* > 12^e édition de Tremplin Entreprises : 30 entreprises innovantes à la recherche de financement sélectionnées
- *Zoom investissements d'avenir* > Plates-formes mutualisées d'innovation (PFMI) : lancement du 1^{er} appel à projets
- *Zoom investissements d'avenir* > Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED) : lancement du 2^e appel à projets
- *Zoom investissements d'avenir* > Projets structurants des pôles de compétitivité : l'appel à projets en cours
- *Zoom investissements d'avenir* > Lancement du Fonds national d'amorçage (FNA)
- *Zoom investissements d'avenir* > Rappel du calendrier des autres actions du plan des Investissements d'avenir

🔗 INTERNATIONAL

- *International* > Les pôles de compétitivité hongrois

🔗 LES PÔLES EN ACTION

FOCUS PROJET ABOUTI

- *Bio-ressources Matériaux* > Cérémat : de nouveaux emballages plastiques biodégradables à base de céréales

VIE DES PÔLES

- *Partenariat inter-pôles* > Les pôles de compétitivité « Écotech » et « Bâtiment durable » s'engagent auprès des pouvoirs publics grâce à leur charte respective
- *Partenariat inter-pôles* > Première réunion de pôles internationaux de la filière du végétal à Bercy
- *Partenariats internationaux* > Sept pôles de compétitivité du secteur de la santé et leurs entreprises rencontrent des industriels américains
- *Partenariat international* > Cinq pôles français, suisses et allemands signent une convention de partenariat
- *Intelligence économique* > Comment l'intelligence économique concourt-elle à structurer une filière ? Le témoignage du pôle Fibres pour la filière « éco-matériaux »

En route vers la réparation de la 3^e phase de la politique des pôles

Les pôles de compétitivité ont présenté leurs réflexions et leurs souhaits sur le devenir de la politique des pôles, lors de la 9^e journée nationale des pôles. À cette occasion, le calendrier de l'évaluation de la 2^e phase de la politique a été précisé.



La 9^e journée nationale des pôles s'est tenue à Bercy, le 12 juillet 2011 en présence de M. François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie venu clôturer la journée. Ce fut l'occasion de réflexions préliminaires sur la préparation de la troisième phase de la politique des pôles de compétitivité et de nombreux échanges particulièrement fructueux.

M. Éric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, a rappelé le calendrier de l'évaluation de la phase 2 de la politique des pôles de compétitivité. Celle-ci devrait débiter en fin d'année 2011 pour un rendu des consultants attendus au printemps 2012. L'appel d'offres en vue de cette évaluation est consultable sur le site www.marches-publics.gouv.fr

En savoir plus

 [Le discours de clôture prononcé par François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie](#)

12^e appel à projets de R&D du FUI : 79 nouveaux projets aidés

Les résultats du 12^e appel à projets de R&D des pôles de compétitivité portent à 1051, le nombre total de projets aidés depuis 2005.

79 nouveaux projets de R&D aidés

L'État a décidé de financer 79 nouveaux projets collaboratifs de R&D des pôles de compétitivité. Ces résultats font suite au 12^e appel à projets de R&D des pôles de compétitivité. 55 pôles de compétitivité sont concernés. Le financement par l'État s'élève à 73 M€. La mobilisation des collectivités territoriales et des fonds communautaires FEDER sur la plupart de ces projets complète ces financements à hauteur de 53 M€. Sélectionnés pour leur caractère innovant et l'activité économique qu'ils devraient générer, ces projets ont été retenus parmi 132 dossiers présentés.

Plus de 1000 projets de R&D aidés depuis 2005

En cumulé, l'ensemble des appels à projets des pôles ont permis de soutenir 1 051 projets collaboratifs depuis 2005. Ces projets représentent un montant de dépenses de R&D de près de 5 milliards d'euros, 15 000 chercheurs et un financement public de 2 milliards d'euros dont 1,3 milliard d'euros par l'État.

En savoir plus

 [Les résultats du 12^e appel à projets](#)

Un nouveau dispositif pour conforter la sécurité financière des pôles de compétitivité

France Clusters et les groupes bancaires BNP Paribas et Crédit du Nord signent des conventions de partenariat pour conforter la trésorerie des pôles.

Un nouveau dispositif permettant d'améliorer la trésorerie des pôles de compétitivité vient de voir le jour. France Clusters, BNP Paribas et le Crédit du Nord ont en effet signé des conventions de partenariat "Compétitivité Plus". Les deux banques s'engagent à apporter aux pôles de compétitivité, avec la garantie d'OSEO, une solution de trésorerie permettant de conforter leur sécurité financière. Cette action fait suite aux annonces faites par M. Éric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, lors de la 8^e journée nationale des pôles de compétitivité du 27 janvier 2011, sur la nécessité de mettre en place un tel dispositif.

Désormais, les banques pourront apporter un crédit de trésorerie court terme aux pôles de compétitivité. Le montant pourrait représenter jusqu'à 80% des subventions publiques perçues l'année n-1, sur présentation du dossier de demande de financement aux pouvoirs publics. Les bénéficiaires présenteront leurs comptes de l'année n-1 certifiés par leur commissaire aux comptes. Ils domicilieront les flux financiers sur un compte courant ouvert dans les banques partenaires. Celles-ci s'engagent également à soutenir les projets innovants des entreprises des pôles. OSEO participera à la garantie de ce prêt de trésorerie dans la limite de 1,5 million d'euros avec une quotité garantie de 5 à 70 %.

Lors de la 9^e journée nationale des pôles de compétitivité du 12 juillet 2011, Véronique Barry (DGCIS), et Xavier Roy, Directeur (France Clusters), ont présenté ce dispositif aux pôles de compétitivité, en présence des représentants des banques.

12^e édition de Tremplin Entreprises : 30 entreprises innovantes à la recherche de financement sélectionnées

En présentant leur projet innovant aux investisseurs, les porteurs de projet lauréats multiplient les probabilités de trouver les financements nécessaires à la réalisation du démarrage ou du développement de leur activité.

La 12^e édition de « Tremplin Entreprises » co-organisée par le Sénat et l'ESSEC s'est tenue le 4 juillet 2011. Un comité de sélection composé de 60 experts du capital risque, de l'innovation et de l'entrepreneuriat a sélectionné **30 entreprises innovantes**. Ces entreprises ont été sélectionnées parmi 223 candidatures dans quatre domaines d'activité : l'énergie, les matériaux et composants ; Internet et les services ; les logiciels et systèmes ; les sciences de la vie. Il s'agit d'entreprises de moins de 5 ans d'existence dont la moitié se présente pour une 1^{ère} ouverture de capital. Elles recherchent entre 80k€ et 5 M€ pour se développer. Le montant moyen des capitaux recherchés est de 1,68 M€.

La sélection permet également aux lauréats de :

- Donner une plus grande crédibilité à leur projet, lauréat d'une sélection rigoureuse par des personnalités du capital risque.
- Nouer des contacts utiles et gagner du temps en rencontrant, en une seule fois, des personnalités du monde de l'entreprise.
- Être récompensé, éventuellement, par l'un des prix décernés lors de Tremplin Entreprises, et bénéficier d'aides et de concours de nos partenaires.
- Gagner en notoriété, en accédant à des médias de grande diffusion.

 En savoir plus

➤ [Le site Internet du 12^e Tremplin Entreprises](#)

Plates-formes mutualisées d'innovation (PFMI) : lancement du 1^{er} appel à projets


Le 1^{er} appel à projets est ouvert en continu jusqu'au 30 janvier 2012, mais une première vague de présélection aura lieu le 29 septembre 2011.

L'appel à projets pour les plates-formes mutualisées d'innovation des pôles de compétitivité a été lancé le 7 juillet 2011. Ouvert en continu jusqu'au 30 janvier 2012, cet appel à projets vise à soutenir des projets de mutualisation d'équipements de R&D, économiquement viables et ouverts à une communauté large d'utilisateurs.

Les projets proposés doivent être déposés sous forme électronique impérativement avant **le 30 janvier 2012** à 13h00 sur la plate-forme sécurisée de la Caisse des dépôts pour les consultations des investissements d'avenir.

Une première vague de présélection des projets aura lieu le 29 septembre 2011. Ces projets seront examinés d'ici la fin de l'année pour une sélection.

Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de l'appel à manifestation d'intérêt lancé à l'automne 2010. La participation à l'appel à manifestation d'intérêt n'est pas obligatoire pour candidater à l'appel à projets.

 En savoir plus






 [Les projets de plates-formes mutualisées d'innovation, une opportunité pour les pôles de compétitivité](#)

Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED) : lancement du 2^e appel à projets

Le 2^e appel à projets « IEED » est lancé jusqu'au 31 octobre 2011 pour cinq thématiques.

La 2^e vague de l'appel à projets « Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées » a été lancé le 3 août 2011. Vous pouvez déposer votre projet **jusqu'au 31 octobre à 13h** sur le site de l'ANR, opérateur de cette mesure. Le cahier des charges de cet appel à projets est également disponible sur le site Internet de [l'ANR](#) ou des [pôles de compétitivité](#).

Cette 2^e vague de l'appel à projets IEED concerne exclusivement les projets relevant des thématiques suivantes :

-  énergies solaires,
-  énergies marines renouvelables (dont éolien en mer posé et flottant),
-  efficacité énergétique des matériels de transports (incluant les infrastructures),
-  efficacité énergétique dans les bâtiments et dans la ville (dont réseaux intelligents ou « smart grids » en aval du compteur)
-  technologies du sous-sol pour des applications dans le domaine des énergies décarbonées et de la lutte contre le changement climatique.

Elle permettra de soutenir des projets de campus d'innovation technologique à vocation mondiale regroupant des entreprises, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés, des établissements de formation, des moyens de prototypage et de démonstration industrielle pour l'essentiel sur un même site et renforçant les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité.

 En savoir plus

 [Les instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées \(IEED\), une opportunité pour les pôles](#)

Projets structurants des pôles de compétitivité : l'appel à projets en cours

L'appel à projets des projets structurants des pôles est ouvert jusqu'au 15 janvier 2012 mais deux vagues de dépôt sont également prévues au cours du dernier semestre 2011.

L'appel à projets dédiés aux projets de R&D des pôles de compétitivité (PSPC) est ouvert jusqu'au 15 janvier 2012. La 3^e vague de dépôt est fixée au 29 septembre prochain pour une présélection dans les semaines qui suivront. La prochaine vague de dépôt est le 25 novembre 2011.

 En savoir plus

 [Les projets de R&D structurants, une opportunité pour les pôles de compétitivité](#)

Lancement du Fonds national d'amorçage (FNA)

L'État a mis en place le fonds national d'amorçage pour aider les entreprises innovantes à trouver des fonds propres.

Les entreprises qui développent des innovations technologiques sont porteuses d'avantages compétitifs et souvent d'un potentiel de création d'emplois et d'activité économique. Mais, parce qu'il leur faut plus de temps pour développer leur produit ou leur service, ces entreprises ont des besoins en fonds propres plus importants que d'autres.

Pour ces fins, l'État a mis en place le Fonds national d'amorçage (FNA) le 4 juin 2011, pour une durée de quatre ans. Doté de 400 millions d'euros, le FNA ne financera pas directement des entreprises. Il investira dans 15 à 20 fonds d'amorçage gérés par des équipes de gestion professionnelles. Ces équipes réaliseront elles-mêmes des investissements dans de jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et de démarrage.

Les fonds, souscrits par le FNA, viseront les entreprises des secteurs de la santé, de l'alimentation et les biotechnologies, des technologies de l'information et de la communication, des nanotechnologies et des écotechnologies.

Sa gestion est confiée à [CDC Entreprises](#), filiale de la Caisse des Dépôts.

 En savoir plus

 [Le fonds national d'amorçage](#)

Rappel du calendrier des autres actions du plan des Investissements d'avenir

- **Initiatives d'excellence** : 3 premiers projets d'initiatives d'excellence, ces futurs grands campus, ont été retenus (Unistra à Strasbourg, Idex Bordeaux et Paris Sciences Lettres).
- Une seconde vague d'appel à projets a été lancée. Les projets doivent être déposés avant le **20 septembre 2011**. La sélection des initiatives de cette deuxième vague aura lieu début 2012.
- **Équipements d'excellence** : 2^e vague de l'appel à projets ouverte **jusqu'au 12 septembre 2011 (ANR)**
- **Laboratoires d'excellence** : 2^e vague de l'appel à projets ouverte **jusqu'au 12 octobre 2011 (ANR)**.

	Date limite de dépôt des projets	Opérateur
Appels à manifestation d'intérêt		
Hydrogène et piles à combustibles	31 août 2011	ADEME
Chimie du végétal	15 sept. 2011	
Réseaux électriques intelligents – Smart Grids	4 oct. 2011 et 15 déc. 2011	
Stockage de l'énergie	14 oct. 2011	
Bâtiments et îlots à énergie positive (2 ^e phase)	31 oct. 2011	
Solutions innovantes de dépollution	2 nov. 2011	
Collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets	3 nov. 2011	
Grand éolien	15 déc. 2011	
Captage, transport, stockage géologique, valorisation CO ₂	15 déc. 2011	
Navires du futur	11 janv. 2012	
Chaînes de traction électrique	8 déc. 2011	
Allègement, aérodynamique, architecture des véhicules	12 déc. 2011	
Solutions innovantes de dépollution et de valorisation des sites et des sédiments	2 nov. 2011	
Appels à projets		
Bio-informatique	27 oct. 2011	ANR
Infrastructures nationales de recherche en biologie et santé	13 oct. 2011	
Démonstrateurs pré-industriels en biotechnologie	6 oct. 2011	
Biotechnologies et bioressources	15 oct. 2011	
Nano-biotechnologies	29 sept. 2011	

L'ensemble des documents de ces différents appels à projets sont disponibles sur les sites des opérateurs ainsi que sur <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

Les pôles de compétitivité hongrois

25 pôles hongrois des secteurs de la santé, de l'efficacité énergétique et des TIC, à la recherche de partenariats technologiques.

Après la chute du mur de Berlin, la Hongrie s'est rapidement lancée dans la voie de réformes économiques profondes. Doté d'excellentes universités, ce pays souhaite aujourd'hui mieux articuler recherche et entreprises par la création de pôles de compétitivité.

La Hongrie vise une meilleure articulation entre recherche et entreprises

S'appuyant sur le modèle des pôles de compétitivité à la française, la Hongrie a élaboré en 2008 une politique de développement des pôles, le « programme pôles ». Sans dotation financière spécifique, il repose sur la valorisation de certains des axes du plan de développement de la Nouvelle Hongrie. Sur cette période 2007-2013, entre 1 441 et 1 662 M€ sont disponibles pour des appels à projets relatifs aux pôles, répartis à travers divers programmes opérationnels.

La politique de compétitivité du pays s'appuie sur deux axes forts :

Le développement des pôles hongrois : 25 pôles déjà accrédités

Le développement des pôles dispose d'une enveloppe de 513 M€. En s'inspirant du modèle français de labellisation des pôles, la Hongrie a développé un système d'accréditation autour de la coopération entre start-up, des coopérations entre PME et de l'innovation. En 2010, on recensait 25 pôles accrédités dans les secteurs de la santé, de l'énergie-environnement, des TIC et de l'emballage. Ces pôles comprennent environ 720 membres, avec 76% de PME, 9% de grandes sociétés, 15% d'entités autres.

Le développement économique

Avec 987 Meuros sur la période 2007-2013, ce développement est mis en oeuvre grâce à plusieurs organismes autour des principales villes hongroises, pour le soutien aux parcs scientifiques et technologiques, à l'enseignement supérieur ainsi qu'au transfert de connaissances. Cette politique soutient la création de projets impliquant universités, centres de recherche, municipalités et entreprises privées.

Vers une stratégie renforcée de l'innovation

Au lendemain de sa Présidence du Conseil de l'Union européenne, la Hongrie attache une importance toute particulière à la compétitivité de son économie. Actuellement en train de rédiger une nouvelle stratégie de l'innovation, le pays s'est engagé dans une vaste période de restructuration de sa politique de compétitivité, visant à privilégier davantage la création d'emploi et l'innovation.

Depuis le printemps 2011, l'organisme MAG Zrt, centre du développement de l'économie hongroise est en charge notamment de la mise en oeuvre de la politique des pôles. Par ailleurs, des instances de coordination au sein des principales villes universitaires relayent l'information.

Des potentiels de partenariats technologiques entre pôles français et hongrois à exploiter

L'existence des pôles hongrois reste à ce jour peu connue des pôles français. En dépit des différences qui séparent les pôles de compétitivité français et hongrois, les partenaires français pourraient profiter des opportunités de partenariat technologique offertes par la Hongrie en matière d'innovation, de diversité du tissu industriel et de financements européens. Trois domaines ont été identifiés : l'industrie pharmaceutique, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de l'information. Ainsi, dans le domaine de l'efficacité énergétique où intervient le pôle hongrois Archenerg, il existe un réel potentiel pour les entreprises et technologies françaises. Ce pays veut en effet réduire sa dépendance vis-à-vis de l'approvisionnement en gaz russe et des aménagements techniques sont nécessaires dans les bâtiments. De la même façon, des liens dans le secteur de la santé (Pharmagora/Vitagora) pourraient être renforcés.

Contact

- [Le Service économique de l'Ambassade de France en Hongrie](#)
- klaszteriroda@magzrt.hu

En savoir plus

- [Le site Internet de l'Agence nationale de développement \(cadre de référence stratégique national\)](#)
- [Liste des principaux pôles hongrois accrédités \(Août 2011\).](#)

REPÈRES

1000

Plus de 1000 projets de R&D collaboratifs ont bénéficié de subventions dans le cadre des appels à projets du fonds unique interministériel (FUI) depuis le début de la procédure.

FOCUS PROJET ABOUTI

▪ BIO-RESSOURCES MATÉRIAUX

Cérémat : de nouveaux emballages plastiques biodégradables à base de céréales

Des films de paillage agricole, des sacs de caisse ou de ciment compatibles avec la fabrication de compost, tous biodégradables et produits à partir de maïs.

Labellisé par le pôle de compétitivité Céréales Vallée, ce projet a été retenu lors du troisième appel à projets du fonds unique interministériel (FUI) en 2007.

De nouveaux plastiques biodégradables à base de céréales pour les emballages

L'objectif du projet ceremat (CEREales pour bioMATériaux à propriétés contrôlées) était de développer de nouveaux plastiques biodégradables à base de céréales. Il prévoyait aussi de maîtriser les propriétés de ces matériaux composites, notamment leur durée d'utilisation, adaptées à leur usage.

Ces matériaux sont destinés aux marchés de l'emballage (industriel alimentaire ou non), de la sacherie (sacs de caisse, sacs poubelle) ou de l'agriculture (films de paillage, de couverture de serre...)



Film de paillage utilisé en agriculture (Crédit photo Limagrain)

C'est typiquement le produit visé par le projet Ceremat. Produit à partir de céréales, il pourrait être biodégradable avec des propriétés innovantes, notamment en matière de "durabilité".

Faire également face à une importation massive

Ces nouveaux plastiques répondent aux besoins de l'industrie de la plasturgie dont la place est importante en Auvergne. En effet, cette industrie doit se tourner vers de nouvelles matières pour satisfaire la demande du marché en emballages biodégradables. Ces matériaux innovants doivent permettre à cette industrie d'intégrer une démarche d'éco-conception. Ils doivent aussi se différencier des produits importés en masse, tout en contribuant au développement durable.

La collaboration fructueuse de partenaires auvergnats spécialisés

Le projet est porté par Ulice, le centre de recherche de Limagrain Céréales Ingrédients, filiale de Limagrain, quatrième semencier mondial.

Il a mobilisé la recherche publique :

- [L'école nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand](#) ;
- [Le laboratoire des matériaux inorganiques](#) (unité mixte de recherche CNRS – Univ. Blaise Pascal) ;
- [Le laboratoire de photochimie moléculaire et macromoléculaire](#) (unité mixte de recherche CNRS – Univ. Blaise Pascal) ;
- [Le centre de mise en forme des matériaux](#) (unité mixte de recherche CNRS – École des Mines de Paris, Sophia Antipolis)

ainsi que la recherche privée :

- [Le groupe Barbier](#), leader français de la production de films souples ;
- [Biobasic Environnement](#), TPE spécialisée dans le domaine de la dépollution par voie biologique.

Des travaux intensifs menés durant plus de trois années

Les travaux ont tout d'abord abouti à la sélection de la variété de maïs qui conférait au bioplastique les meilleures propriétés physiques et mécaniques. Pour y parvenir, plusieurs variétés ont dû être testées pour leur aptitude à produire des bioplastiques. Puis, différents mélanges de farine de maïs et de biopolymères (un co-polyester biodégradable) ont été évalués afin de choisir les formulations les plus intéressantes en fonction des applications.

Le procédé de transformation en bioplastique a aussi été optimisé en testant différents paramètres tels que la formulation et les paramètres de procédé. Ensuite, l'aptitude des biomatériaux obtenus à être transformés en biofilms a été évaluée et le procédé a été optimisé. Puis, les films plastiques produits ont été évalués. Il s'agissait de tester leurs propriétés physiques et mécaniques par exemple leur rigidité. Leur « durabilité » a elle aussi été étudiée selon plusieurs critères :

- le photo-vieillessement, c'est-à-dire l'évolution du comportement physico-chimique des films soumis à des conditions de vieillissement accélérées et à quelques évaluations par exposition à la lumière naturelle ;
- la biodégradabilité, c'est-à-dire l'aptitude à être consommé par un consortium microbologique juste après avoir été fabriqué ou après avoir subi un photovieillessement.



Épi et champ de maïs (Crédit photo Limagrain)

Les travaux ont tout d'abord abouti à la sélection de la variété de maïs.

Les travaux ont permis :

- de vérifier que toutes les formulations mises en œuvre étaient biodégradables à l'état initial ;
- de constater que leur biodégradabilité était maintenue au cours de leur utilisation, par exemple lors d'une exposition extérieure ;
- de mieux comprendre comment évoluent les propriétés physico-chimiques des produits ;
- d'adapter ces qualités, notamment la "durabilité" des produits, à l'usage qui lui est destiné.

Ainsi, les travaux ouvrent de larges perspectives d'utilisation. En effet, grâce à l'augmentation de leur "durabilité", ces nouveaux films de paillage peuvent être utilisés pour des plantes dont le cycle de culture est plus long ; le plastique ne se dégradant plus avant la fin du cycle de production.

Des retombées scientifiques

- Des études se poursuivent pour développer des biomatériaux à base d'autres céréales que le maïs. De nombreuses publications et conférences ont été réalisées ou sont en cours.
- Le dépôt d'un brevet est en réflexion.
- Le projet a abouti au développement d'une gamme complète de bioplastiques filmables adaptés aux contraintes liées à leur utilisation. Ainsi, des **films de paillage agricole** ont été développés pour que leur durabilité soit en adéquation avec le temps de la culture. Ou encore, un **sac à ciment certifié OK Compost** a été créé pour l'industrie du bâtiment, respectant les propriétés demandées par l'industriel.
- Le projet a induit une augmentation des effectifs R&D chez Barbier, Ulice et au CEMEF. A court-moyen terme, les effectifs en production augmenteront également chez les industriels Barbier et Ulice.



Sac de ciment réalisé à partir de bioplastiques, certifié OK compost (Crédit photo Limagrain)

▪ PARTENARIAT INTER-PÔLES

Les pôles de compétitivité « Écotech » et « Bâtiment durable » s'engagent auprès des pouvoirs publics grâce à leur charte respective

Les pôles « Écotech » et « Bâtiment durable » s'organisent en réseaux pour renforcer leur pilotage stratégique et développer leur écosystème d'innovation et de croissance.



En relation avec la DGCIS et la DATAR, le Commissariat général au développement durable (CGDD) a initié le lancement de deux réseaux de pôles de compétitivité, depuis juin 2009. L'un est consacré au bâtiment durable et l'autre aux écotecnologies.

Ces mises en réseau s'inscrivent dans le cadre de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité. Elles visent à renforcer les coopérations entre pôles, le partage de stratégies et à développer un écosystème d'innovation et de croissance.

Les pôles du réseau écotecnologies (*) ont souhaité être les premiers à formaliser les axes stratégiques communs au réseau. C'est au cours du séminaire sur la métrologie environnementale organisé dans le cadre du salon Pollutec à Lyon, en novembre 2010, qu'ils ont signé une charte parrainée par la ministre de l'écologie. Cette charte définit un champ d'actions visant à la synergie entre thématiques de recherche, à la visibilité internationale, et à une communication commune. Ces actions permettent de mieux positionner les acteurs des pôles face à la concurrence internationale.

C'est à Angers, les 2 et 3 février 2011, au cours du premier Forum bâtiment durable, qu'a été signée à son tour la charte du réseau des pôles de compétitivité bâtiment durable, en présence de la commissaire générale au développement durable. Les 19 pôles de compétitivité de ce réseau (**) ont ainsi confirmé leur volonté de croiser leurs compétences sur tous les volets de la construction (matériaux, conception, construction et équipement, gestion et rénovation).

Pour conforter et inscrire dans la réalité le travail des deux réseaux, la DGCIS et la DATAR ont ouvert à chacun d'entre eux un espace de travail collaboratif sécurisé dans l'extranet www.competitivite.gouv.fr. Vecteurs d'informations privilégiées (études spécifiques, statistiques dédiées), ces espaces contribuent à intensifier les échanges entre les pôles, sources d'une connaissance mutuelle enrichie et à gage de futurs projets collaboratifs.

(*) Le réseau des pôles Ecotech comprend les pôles : [Advancity](#), [Avenia](#), [Axelera](#), [Dream](#), [Eau](#), [Fibres](#), [Hydreos](#), [IAR](#), [Mer Bretagne](#), [Mer Paca](#), [Risques](#), [Trimatec](#) et [Team²](#).

(**) Le Réseau Bâtiment Durable comprend les pôles : [Advancity](#), [Alsace Energivie](#), [Axelera](#), [Capénergies](#), [Pôle européen de la Céramique](#), [Derbi](#), [Fibres](#), [IAR](#), [MAUD](#), [PGCE](#), [Risques](#), [Systematic](#), [S2E2](#), [Team²](#), [Techtera](#), [Tenerrdis](#), [Up-Tex](#), [Végépolys](#) et [Xylofutur](#).

Première réunion de pôles internationaux de la filière du végétal à Bercy

Un regroupement de pôles pour plus de visibilité à l'international : premières actions concrètes.



Copyright Vegepolys

À l'initiative des 5 pôles de compétitivité [Céréales Vallée](#), [Pôle européen d'innovation fruits et légumes \(PEIFL\)](#), [Qualiméditerranée](#), [Qualitropic](#) et [Végépolys](#) et avec le soutien de la DGCIS, le « **Plant Intercluster** » a accueilli 22 pôles étrangers à Bercy les 25 et 26 mai derniers.

Venant de 15 pays différents, principalement d'Amérique du nord, d'Amérique du sud et d'Europe, ces pôles se sont réunis pour la première fois à Paris.

L'objectif de cette première rencontre était d'installer un réseau mondial du végétal. Il s'agissait aussi d'échanger et de faire découvrir aux autres pôles, les avancées françaises dans ce domaine. Parmi les thèmes abordés, l'agro-écologie des fruits et légumes, l'éco-extraction des plantes et extraits naturels ou l'innovation variétale pour faire émerger des végétaux naturellement résistants aux bio-agresseurs.


A l'occasion de ces rencontres, les cinq pôles fondateurs du « Plant Intercluster » ont officialisé leur regroupement en signant une convention de partenariat.

En savoir plus

 [Le communiqué de presse du pôle Végépolys du 25 mai 2011](#)

 [L'article de présentation du « Plant Intercluster » de la Lettre des pôles du mois d'avril 2011](#)

Contact

 [Contact DGCIS : Jacques Le Marec](#)

Sept pôles de compétitivité du secteur de la santé et leurs entreprises rencontrent des industriels américains

A la recherche de nouveaux partenariats internationaux, 14 PME françaises assurent la promotion de leurs compétences et de leurs savoir-faire devant des industriels américains.



Copyright Lyonbiopôle

Avec le soutien de la DGCIS, le [pôle mondial Lyonbiopôle](#) a piloté une nouvelle action collective des pôles à l'international, en partenariat avec UbiFrance.

Les 7 pôles de compétitivité français du secteur de la santé (Alsace Biovalley, Atlanpole Biotherapies, Cancer-Bio-Santé, Eurobiomed, Lyonbiopôle, Medicen, et Nutrition-Santé-Longévité) étaient ainsi réunis le 27 juin 2011 à Washington, pour accompagner leurs entreprises dans la recherche de partenariats internationaux.

C'est la 5^e édition du séminaire « Fast Track R&D Partnering », un moment clef de maillage entre entreprises françaises et américaines, organisé en marge du salon BIO, le plus grand salon international sur les biotechnologies qui, chaque année, permet le développement des courants d'affaires dans le secteur.

Cette 5^e édition a rassemblé plus de 300 participants. Elle a surtout permis à 14 PME françaises du secteur de la santé et des biotechnologies de promouvoir leurs compétences et leurs savoir-faire auprès de grands industriels américains du secteur.

En présence de François Delattre, Ambassadeur de France aux États-Unis, cette édition a également été marquée par l'intervention de Elias Zerhouni, Président « Global R&D » de Sanofi. Il a exposé son point de vue sur les attentes des entreprises du secteur pharmaceutique quant aux futurs défis de la médecine translationnelle. Il a par ailleurs évoqué l'attractivité de la France pour répondre aux attentes thérapeutiques qu'il juge toujours insuffisamment satisfaites.

 En savoir plus

 [Le communiqué du pôle Lyonbiopôle](#)

Cinq pôles français, suisses et allemands signent une convention de partenariat

À l'initiative du pôle de compétitivité français Alsace Energivie, cinq pôles du Rhin supérieur signent une convention de partenariat sur le thème de l'efficacité énergétique.



Lundi 20 juin 2011, le pôle « écotech » Alsace Energivie récemment labellisé, a pris l'initiative de proposer la signature d'une convention de coopération transfrontalière avec quatre autres pôles du Rhin supérieur ayant des compétences voisines : EnergieForum Karlsruhe, Green City Freiburg, Strategische Partnerschaft für den Klimaschutz e.V. et I-net Basel Greentech.

Leur objectif est de faire du Rhin supérieur une région exemplaire en la matière et de tirer tous les avantages d'une collaboration économique dans ce domaine.

Cette signature est intervenue dans le cadre du programme Trion chargé de coordonner toutes les initiatives en matière d'énergie durable dans le Rhin supérieur. Une étude avait en effet recensé 63 « clusters », pôles ou grappes d'entreprise dans cette région travaillant encore de façon très indépendante et proposant la mise en place « d'interclusters ».

Parmi les 5 projets transfrontaliers concrets retenus, on peut citer par exemple l'identification des référentiels en vigueur en matière de performance énergétique des bâtiments (Effinergie en France, PassivHaus en Allemagne et Minergie en Suisse) et leur évolution en France, Allemagne et Suisse. Ce projet est piloté par le pôle Alsace énergivie.

En savoir plus

 [Le site Internet Alsace énergivie](#) (21 juin 2011)

 www.trion-climate.net

Comment l'intelligence économique concourt-elle à structurer une filière ? Le témoignage du pôle Fibres pour la filière « éco-matériaux »

Structurer la filière « éco-matériaux » grâce à la connaissance des acteurs, aux projets collaboratifs de R&D, aux alliances commerciales. Une veille économique organisée peut y contribuer.



Une filière « éco-matériaux » se structure actuellement dans le grand est français. Elle concerne des matériaux bio-sourcés locaux comme le bois, le chanvre ou encore le sorgho, mais également les matières premières recyclées.

L'action GISFA, pilotée par le [pôle de compétitivité Fibres](#), financée par la Direccte Alsace et la Région Alsace, vise à structurer une offre de matériaux bio-sourcés ou recyclés destinés au marché de la construction.

Elle est développée en partenariat avec un cabinet spécialiste de l'intelligence économique. Elle se déploie sur la base d'une lettre d'information électronique hebdomadaire commentée par les entreprises partenaires.

Des experts métier accompagnent chaque entreprise partenaire du groupe de travail dans sa démarche de veille économique et technique, pour aboutir à une information pertinente. Une animation régulière de sessions de travail entre les membres du groupe de travail leur est proposée, ainsi qu'une expertise dans le montage de projets.

Ce dispositif dépasse donc la veille stricto sensu. Il participe à la structuration de la filière par la rencontre des acteurs réunis au sein du groupe de travail. Il débouche aussi sur des projets de R&D collaboratifs et des alliances commerciales.

Côté participants, les 10 entreprises du programme « éco-matériaux pour la construction » ont relevé un triple intérêt à participer à cette action :

- Une appropriation concrète et ergonomique des outils d'intelligence économique ;
- Une réflexion sur la structuration de la filière en région et la constitution d'un réseau qui peut construire une offre et l'amener vers les marchés. En parallèle, l'action donne une meilleure visibilité aux entreprises sur leur activité et leur environnement. Elle favorise la création de réseaux locaux via l'intégration de PME dans le réseau des groupes présents ;
- Une dynamique de nouveaux projets collaboratifs qui permet de « doper » l'innovation.

Cette action a vocation à être proposée à d'autres pôles de compétitivité.

 [Contact](#)

➤ [David Pocić](#)

 [En savoir plus](#)

➤ www.polefibres.fr






 Consulter les archives [<http://www.competitivite.gouv.fr/spip.php?article116&lang=fr>]

 S'inscrire [<http://competitivite.gouv.fr/>]

Mentions légales

Cette lettre d'information est une publication
de la DGCIS et de la DATAR

Adresse : 8, rue de Penthièvre 75 008 PARIS

-  Directeur de la publication : Patrick Crézé
-  Rédactrice en chef et rédaction : Martine Maillard
-  Comité de rédaction (par ordre alphabétique) : Delphine Abramowitz, Rémi Arquevaux, Véronique Barry, Nicolas Daubresse, Nicole Dechervois, Emma Delfau, Ana Dujmovic Blua, Aurélie Faitot, Arnaud Lafont, Fabienne Ragache, Laetitia Tailliez, Thierry Vautrin et tous les pôles de compétitivité associés
-  Conception et réalisation : **Stratis**
-  Photos : **Stratis**, Pôle de Compétitivité Tenerrdis, DGA Com (François Vrignaud), X

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978, dite informatique et libertés, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ce droit de rectification pourra être exercé en nous écrivant ou en suivant ce lien. Afin de respecter la protection de votre vie privée et de vos données personnelles, la DGCIS et la DATAR s'engagent à ne pas divulguer vos informations personnelles à d'autres sociétés à des fins d'utilisations par celles-ci. Nous ne faisons aucune utilisation de vos adresses courriels en dehors de l'envoi de la lettre d'information.

Pour toute demande : contact@competitivite.gouv.fr

Datar



dgcis
direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services